Ville de Lévis

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

23 mai 2018, Plaza Centre-Ville

Accès aux Marchés publics

Plan de la présentation

- Quelques chiffres sur la Ville de Lévis
  - Les opportunités d'affaires
- L'approvisionnement stratégique
  - Règlement sur la gestion contractuelle
  - Règlement sur la délégation de pouvoirs
- Nouveautés législatives
- Comment faire des affaires avec la Ville de Lévis ?

Quelques chiffres

LÉVIS ET LA RÉGION

- ❑ Parmi les 8 régions métropolitaine de recensement en importance au Canada
- ❑ CMQ : Lévis et Québec représentent 86 % de la population vs 92 % de l'emploi
- ❑ **Métropole** de Chaudière-Appalaches : 146 183 sur 425 463 hab. (34,4 %), 2018.

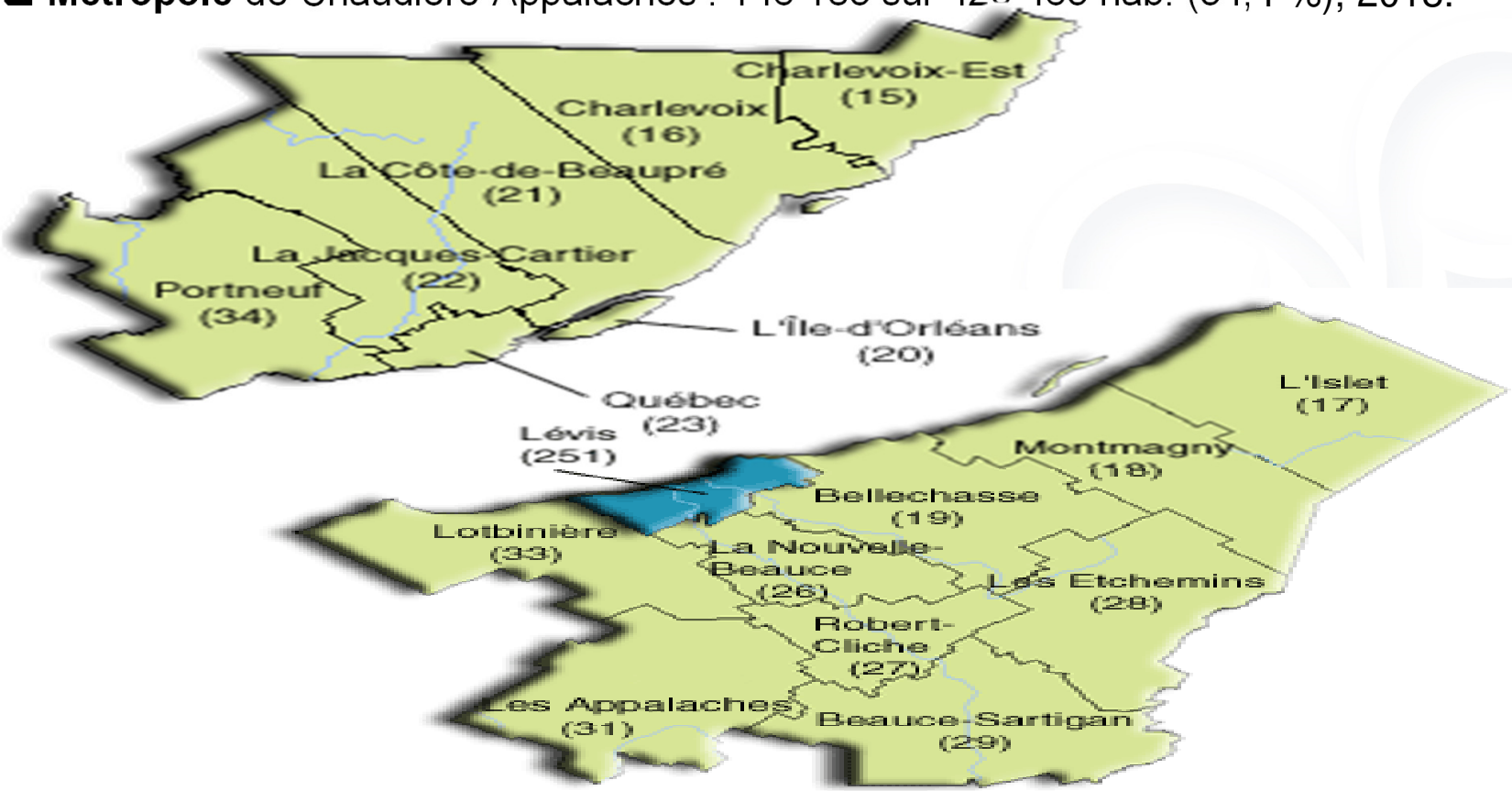

Quelques chiffres

- **Population :**
  - 146 183 habitants en 2018
  - 1 030 nouveaux résidents entre 2017 et 2018
    (Décret de population)
  - **Lévis passe du 8e au 7e rang des plus grandes villes au Québec**
  - 150 000 habitants projetés en 2020

Quelques chiffres

➔ **Revenus médians :**

- 74 101 $ en 2015 (Statistiques Canada, 2016)
- 24 % supérieur à la moyenne québécoise

➔ **Richesse foncière uniformisée :**

- 18,1 milliards $ en 2017
- Croissance de 13,6 milliards $ depuis 2002

Quelques chiffres

- **Population active :**
  - 2e rang au Québec
  - 9e rang au Canada

  parmi les villes de 100 000 habitants et plus

  (Statistiques Canada, 2016)

- **Chômage :**
  - Taux régional de 2,8 % en mars 2018
  - Taux le plus faible au Canada en 2006, 2011 et en 2016 (3,6 %, 4,0 % et 4,1 %) (Statistiques Canada, 2016)

1er

L'enjeu : la pénurie de la main d'œuvre...

Quelques chiffres

- **Palmarès**

1er rang au Québec

3e rang au Canada

pour sa qualité de vie parmi les villes de 100 000 habitants et plus

(*Moneysense,* 2017)

1er rang au Québec

pour sa vitalité économique parmi les villes de 100 000 habitants et plus

(Institut de la statistique du Québec, 2016)

1er rang au Québec

4e rang au Canada

des villes les plus sécuritaires

(*Maclean's,* 2016)

Opportunités d'affaires

- La Ville de Lévis adopte un budget d'opération de plus de 250 M$ pour répondre à l'ensemble des besoins de fonctionnement de la 7e ville en importance du Québec dont plus de 100 M$ en acquisitions. Aussi, un budget de dépenses en immobilisation annuel de plus de 100 M$ sert à assurer la pérennité des infrastructures, des immeubles et des équipements de la Ville.

Opportunités d'affaires

● Ces dépenses sont planifiées et priorisées dans le cadre du Programme Triennal en Immobilisations (PTI) adopté en décembre de chaque année et il est possible à quiconque d'en prendre connaissance afin d'évaluer les opportunités d'affaires aux cours des années à venir.

● Le PTI de la Ville de Lévis prévoit des investissements de l'ordre de

- 126,4 M$ en 2018
- 98,2 M$ en 2019
- 105,6 M$ en 2020

330,2 M$

Répartition du PTI 2018-2019-2020:

Développement du territoire	69,7 M$
Administration générale	15,7 M$
Sécurité publique	23,6 M$
Transport	48,7 M$
Hygiène du milieu	103,6 M$
Santé et bien être	4,4 M$
Aménagement, urbanisme et développement	1,7 M$
Loisirs et culture	62,8 M$
	330,2 M$

Grands projets Ville de Lévis:

- Viaduc St-Rédempteur: 17 M$
- Complexe aquatique : 28,5 M$
- Échangeur Lagueux (sortie 305): 60 M$ avec MTQ
- Viaduc St-Omer: à confirmer

Grands projets autres donneurs d'ordres:

- Valéro: Réfection de la raffinerie Jean-Gaulin pour 500 M$ en 2018-2019
- Centre régional intégré en cancérologie pour 200 M$ en 2019
- Extension du Port de Québec à Lévis-Est pour 500 M$ de 2022 à 2025
- Pôle Chaudière : 410 M$ (Le Méribel I et II, Quartier Sept éléments, Le Sila)
- Pôle Desjardins : 225 M$ (Margo, Groupe Maurice, Le Proxi, etc.)

Opportunités d'affaires

- Pôle Chaudière : plus de 410 M$ en investissements depuis 2013

Ville de Lévis

Opportunités d'affaires

Pôle Desjardins : plus de 225 M$ en investissements depuis 2013

Opportunités d'affaires

- Domaines d'affaires problématiques à Lévis
  - Collecte des ordures et recyclage
  - Entretien ménager
  - Services professionnels (architectes et ingénieurs)
  - Travaux génie civil

L'approvisionnement stratégique

Notre mandat :

« Nous sommes responsables d'assurer la coordination des activités d'approvisionnement en matière de biens et services, de l'élaboration et de l'application des politiques et procédures d'approvisionnement et de gestion des magasins et des inventaires pour l'ensemble des directions et services de la ville, et ce, dans le respect des lois et règlements en vigueur. »

L'approvisionnement stratégique

- **Nos valeurs :**
  - L'intégrité
  - La passion du service au citoyen
  - L'esprit d'équipe
  - L'innovation
  - L'excellence
- **Principes directeurs de l'approvisionnement**
  - Intégrité et transparence
  - Concurrence
  - Équité
  - Apport économique
  - Développement durable et commerce équitable

L'approvisionnement stratégique

- **Activités réalisées par la direction :**

1 – Émission des bons de commande (seule à être autorisée à le faire)
2 – Procéder aux demandes de prix et aux appels d'offres
3 – C'est le requérant qui autorise le paiement via la réception du bien ou du service
4 – C'est le requérant qui est responsable de l'identification du besoin, mais nous évaluons la stratégie d'acquisition en fonction du meilleur intérêt

Dans le cas des contrats de gré à gré (< 100 000 $), la procédure est la suivante :

- < 3000 $: demande de prix téléphonique, un fournisseur
- > 3000 $ < 10 000 $: demande téléphonique ou courriel, au moins deux fournisseurs
- > 10 000 $ < 100 000 $: demande écrite obligatoire, au moins deux fournisseurs

Il est de la responsabilité des entreprises de se faire connaître et d'être inscrites comme fournisseur.

Règlement sur la délégation de pouvoirs

- Pouvoir de donner des contrats et d'autoriser des dépenses:
  - Fonctionnaires : moins de 100 000 $ au budget de fonctionnement
  - Comité exécutif :
    - 100 000 $ à 200 000 $ au budget de fonctionnement
    - Jusqu'à 40 M$ au PTI
  - Conseil de la Ville :
    - plus de 200 000 $ au budget de fonctionnement
    - Plus de 40 M$ au PTI

- Pouvoir de modifier un contrat:
  - Fonctionnaires: moindre de 10 % du contrat ou 100 000 $
  - Comité exécutif: plus de 10 % du contrat ou 100 000 $

Règlement sur la gestion contractuelle

- Soumissions sur invitation écrite:
  - Biens et services techniques (50 000 $ à 99 999,99 $)
  - Services professionnels (75 000 $ à 99 999,99 $)
  - Rotation
  - Exceptions (art.573.3 LCV)
- Contrats passés de gré à gré (**Offre globale la plus avantageuse**):
  - Principe de rotation
  - Biens et services techniques (moins de 50 000 $)
  - Services professionnels (moins de 75 000 $)
  - Exécution de travaux (moins de 100 000 $)

Règles de conduite des fournisseurs, soumissionnaires et cocontractants

- Règle générale :

  Les fournisseurs, soumissionnaires, et cocontractants doivent faire en sorte que leur conduite et comportement soient irréprochables envers les membres du conseil de la Ville, les membres du personnel, les représentants, les mandataires de la Ville ainsi que les citoyens lors de l'exécution de leur contrat. Ils doivent notamment respecter les règles de conduite suivantes:

  - Intégrité et éthique, avantage indu, conflits d'intérêts, harcèlement et intimidation, lobbyisme, corruption, collusion et malversation, confidentialité, blanchiment d'argent, fraude, licences et permis et propriété intellectuelle

L'AMF et l'AMP

Obligation d'obtenir une autorisation auprès de l'AMF pour conclure des contrats ou sous-contrats publics avec les municipalités du Québec

- **Le seuil provincial* est fixé à :**
  - 5 millions de dollars, pour tout contrat et sous-contrat de travaux de construction ou de services ou de partenariat public-privé;
  - 1 million de dollars, pour tout contrat et sous-contrat de services qui seront conclus à la suite d'un appel d'offres lancé à compter du 2 novembre 2015 ou dont le processus d'attribution de contrat de gré à gré débute à cette date.
    Incluant, le cas échéant, le montant de la dépense qui serait engagée si toutes les options de renouvellement étaient exercées.
- **L'AMP sera responsable de ces autorisations et fera la transition vers le REA :**
  - Aura des pouvoirs d'enquête et d'intervention auprès des ministères et organismes
  - Aura un pouvoir de recommandation auprès des municipalités

*** Ville de Montréal**

PL108 et PL155

- Délais de soumission:
  - Minimum 30 jours avec les accords
  - Minimum 25 jours avec délais de plaintes AMP
- Équivalence
  - Spécifications en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle versus
  - Spécifications techniques en termes de caractéristiques descriptives
- Fournisseur unique
  - Avis d'intention de 15 jours pour utiliser 573.3 (2°) LCV
- Discussions et négociations
  - Possibilité de discuter lors de soumission avec évaluation qualitative
- Services professionnels
  - Système à <u>une</u> enveloppe

Faire affaires avec la Ville de Lévis

- Faites-vous connaître !
- Transmettez vos coordonnées à l'adresse suivante:
  - direction.approvisionnement@ville.levis.qc.ca
- Précisez votre secteur d'activité
- Vous serez inscrits à notre banque de fournisseurs potentiels

Surveillez nos publications d'appels d'offres :

- Journal Le Peuple Tribune (mercredi);
- Site SE@O (www.seao.ca);
- Site Ville de Lévis (www.ville.levis.qc.ca).

Questions

Merci !

Questions

Vincent Vu, Directeur
Direction de l'approvisionnement
Ville de Lévis
vincentvu@ville.levis.qc.ca
418-835-4949